RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01914
Numéro SIREN : 802 592 295
Nom ou dénomination : ABC NEGOCE

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2023 sous le numéro de dépôt 9690

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le 28 JUIL. 2023
Numéro: 9690

ABC NEGOCE
SASU au capital de 2.000 €.
Chemin de Lardy
91790 BOISSY SOUS ST YON
R.C.S. EVRY 802592295

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE
statuant sur les comptes de l'exercice
2022

Le soussigné Monsieur RIBEIRO Diego étant l'associé unique de la société ABC NEGOCE, société par action simplifiées unipersonnelle, détenant 100 actions sur 100, a pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 qui est soumise à l'approbation de l'associé.
- Quitus donné au président, Monsieur RIBEIRO Diego, pour sa gestion qui est soumis à sa seule approbation.
- Renouvellement du mandat de président en la personne de Monsieur RIBEIRO Diego, jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31/12/2023 qui est soumis à sa seule approbation.
- Affectation du bénéfice de 4 659 € en compte « report à nouveau créditeur ».
- Monsieur RIBEIRO Diego a perçu 19 860 € de rémunération brut.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et unique associé.

Monsieur RIBEIRO Diego
Président
Le 30/06/2023

ABC NEGOCE
8 chemin de Lardy
91790 BOISSY SOUS ST YON
Tél 06 85 59 41 10
RCS EVRY 802 592 295

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
2023

cerfa
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	○
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	☐			Régime réel normal	◉
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre	☐				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	☐				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABC NEGOCE	Chemin DE LARDY
SIRET 8 0 2 5 9 2 2 9 5 0 0 0 1 7	91790 BOISSY SOUS SAINT YON
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
Chemin DE LARDY 91790 BOISSY SOUS SAINT YON	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 % 7 205	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			0

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %	0	PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	0
Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0%	0		

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* ☐ — Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A ☐ — Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 0 — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% 0

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% 0

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

N° Nom

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

N° Nom

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☑ — Si oui, indication du logiciel utilisé : MyUnisoft Comptabilite

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable,	Nom et adresse du conseil,
Société ou indépendant : S CABINET SAVARY ALFL 117 Rue ETIENNE DOLET 94140 ALFORTVILLE Tél: 01 43 75 98 39	Société ou indépendant : Tél:
OGA/AMC/AA (Numéro d'inscription correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OGA/AMC/AA ou cabinet d'experts comptables	Date: 27/04/2023 Lieu: BOISSY SOUS SAINT YON
N° d'agrément du CGA/OGA/AMC/AA ou visa conventionné	Qualité et nom du signataire:
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature :

CABINET SAVARY
CERTIFIÉ CONFORME
ALFORTVILLE
Membre de la Compagnie régionale des experts comptables
Inscrit au tableau de la région Paris Ile-de-France
Société au capital de 7500 €
RCS EVRY 451 799 894 APE 741 G
N° intracommunautaire : FR 70 451 799 894
117, rue Etienne Dolet 94140 Alfortville
Tél. 01 43 75 98 39 Fax 01 43 75 98 39

117 Rue ETIENNE DOLET
94140 ALFORTVILLE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD
2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Si dépôt néant, cochez la case : ☑

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice				
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice				

① **BILAN – ACTIF**

DGFIP N° 2050-SD 2023

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	Chemin DE LARDY 91790 BOISSY SOUS SAINT YO	

SIRET 8 0 2 5 9 2 2 9 5 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le 31/12/2022		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 207	AC	1 207	
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	83 078	AQ	44 324	38 754
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 160	AS	4 123	2 037
	Autres immobilisations corporelles	AT	7 415	AU	4 630	2 785
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	6 600	BI		6 600
	TOTAL (II)	BJ	104 459	BK	54 283	50 176
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	63 365	BU		63 365
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	43 245	BY		43 245
	Autres créances (3)	BZ	57 302	CA		57 302
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	24 556	CG		24 556
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	2 588	CI		2 588
	TOTAL (III)	CJ	191 055	CK		191 055
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	295 514	1A	54 283	241 231

Renvois : (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☐ *

														Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2.000)												DA	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...												DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK		)							DC	
	Réserve légale (3)												DD	200
	Réserves statutaires ou contractuelles												DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1		)							DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ		)							DG	90 083
	Report à nouveau												DH	13 750
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)												DI	4 659
	Subventions d'investissement												DJ	
	Provisions réglementées *												DK	
	TOTAL (I)												DL	110 692
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs												DM	
	Avances conditionnées												DN	
	TOTAL (II)												DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques												DP	
	Provisions pour charges												DQ	
	TOTAL (III)												DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles												DS	
	Autres emprunts obligatoires												DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)												DU	24 203
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI		)							DV	4 931
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours												DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés												DX	37 710
	Dettes fiscales et sociales												DY	57 962
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés												DZ	
	Autres dettes												EA	5 734
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)												EB	
	TOTAL (IV)												EC	130 540
	Écart de conversion passif * **TOTAL (V)**												ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)												EE	241 231

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	130 540
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFiP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE			Néant ☐ *
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA 264 265	FB	FC 264 265
	Production vendue { Biens *	FD	FE	FF
	Production vendue { Services *	FG 689	FH	FI 689
	Chiffres d'affaires nets *	FJ 264 954	FK	FL 264 954
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP 13 090
	Autres produits (1) (11)			FQ 42
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)			FR 278 087
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS 85 993
	Variation de stocks (marchandises) *			FT (4 965)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6*bis*) *			FW 93 945
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX 3 247
	Salaires et traitements *			FY 67 692
	Charges sociales (10)			FZ 14 496
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *			GA 11 393
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations { - dotations aux provisions			GB
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE 13
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)			GF 271 815
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				GG 6 272
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			GU
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)				GV
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)				GW 6 272

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	533
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	533
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(533)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	1 080
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	278 087
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	273 428
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)		HN	4 659

RENVOIS			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 *bis* du CGI)		HX	
(6 *ter*) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies* du CGI)	RC	
	- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D du CGI)	RD	
(9) Dont transfert de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)		A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6 / Obligatoires A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SAISIE ADMINISTRATIVE A TIERS D	158	0
SAISIE ADMINISTRATIVE A TIERS D	375	0

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC NEGOCE — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
					1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ	1 207	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	dont composants L9	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	dont composants M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencts*, aménagts des constructions	dont composants M2	KP	83 078	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants M3	KS	6 160	KT	KU
CORPORELLES	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immo. corporelles	Matériel de transport *		KY	6 500	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immo. corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	230	LC	LD 585
CORPORELLES	Autres immo. corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III			LN	95 968	LO	LP 685
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations			8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	6 600	1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV			LQ	6 600	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	103 774	ØH	ØJ 685

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : Par virement de poste à poste	Diminutions : Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
				1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ	DØ 1 207	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG	MH 83 078	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT		MJ	MK 6 160	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ 6 500	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 915	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	NH 96 653	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F 6 600	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3		NJ	NK 6 600	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL 104 459	ØM

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 *bis*-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☑ *

Exercice N clos le : 31/12/2022

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B — **DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥ **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☐ *

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	1 207	EL		EM		EN	1 207
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	1 207	RM		RN		RO	1 207
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	36 196	PW	8 128	PX		PY	44 324
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 051	QA	1 072	QB		QC	4 123
Autres Immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	2 206	QI	1 967	QJ		QK	4 173
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	230	QM	227	QN		QO	457
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	41 683	QV	11 393	QW		QX	53 076
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	42 890	ØP	11 393	ØQ		ØR	54 283

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général *non ventilé* (NP + NQ + NR)	NW		Total général *non ventilé* (NS + NT + NU)	NY		Total général *non ventilé* (NW – NY)	NZ	

CADRE C **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2059-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☐ *

	NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	0	TA	0	TB	0	TC	0	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	0	TD	0	TE	0	TF	0	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	0	TG	0	TH	0	TI	0	
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM	0	TN	0	TO	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	0	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0	
	TOTAL	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B	0	4C	0	4D	0	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4F	0	4G	0	4H	0	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	0	4K	0	4L	0	4M	0	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P	0	4R	0	4S	0	
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U	0	4V	0	4W	0	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	0	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	0	5H	0	5J	0	5K	0	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EC	0	EP	0	EQ	0	ER	0	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	0	5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	0	D4	0	5T	0	5U	0	
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations - incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0	
	Sur immobilisations - corporelles	6E	0	6F	0	6G	0	6H	0	
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	02	0	03	0	04	0	05	0	
	Sur immobilisations - titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	06	0	07	0	08	0	09	0	
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P	0	6R	0	6S	0	
	Sur comptes clients	6T	13 090	6U	0	6V	13 090	6W	0	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	0	6Z	0	7A	0	
	TOTAL III	7B	13 090	TY	0	TZ	13 090	UA	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	7C	13 090	UB	0	UC	13 090	UD	0	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	0	UF	13 090			
		- financières		UG	0	UH	0			
		- exceptionnelles		UJ	0	UK	0			
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI							19	0	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 ii de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC NEGOCE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			MONTANT BRUT 1		À 1 AN AU PLUS 2		À PLUS D'UN AN 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	6 600	UV		UW	6 600	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	43 245		43 245			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	6 290		6 290			
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 383		4 383			
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	15 426		15 426			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	31 203		31 203			
Charges constatées d'avance		VS	2 588		2 588			
	TOTAUX	VT	109 734	VU	103 134	VW	6 600	

RENVOIS

(1)	Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'1 an et 5 ans au plus 3	À plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	24 203	24 203	0	0
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A			0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	37 710	37 710		
Personnel et comptes rattachés		8C	44 503	44 503		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 723	4 723		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	620	620		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 080	2 080		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	6 036	6 036		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	4 931	4 931		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 734	5 734		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	130 540	VZ 130 540		

RENVOIS

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques VL 4 931
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☐	Exercice N clos le
	Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)	ET ☐	2022-12-31

I. REINTEGRATIONS

				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	4 859	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter en ligne ci-dessous)☐	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier de levée d'option☐	RA		(Part des loyers disconnés de réintégration (art. 238 nexies D du CGI)	RB	)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B-WI, cadre III)	WJ		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX		XW	633	
	Amendes et pénalités	WJ	633	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 8 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7	1 080	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	GIBVL		Résultats bénéficiaires (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*	L7		K7		
Régimes particuliers/ Impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8		
			- Imposées au taux de 0%				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*☐		- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *☐	Intérêts excédentaires (art 38-1-3ème et 212 du CGI)☐	SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)☐	SW		WO	1 861	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro☐	MB				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
						TOTAL I	WR	8 123	

II. DEDUCTIONS

				FERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS	0		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)							WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV			
			- Imposées au taux de 0 %				WH			
			- Imposées au taux de 19 %				WP			
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW			
			- Imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I8			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts☐		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A		)	XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)☐						ZX			
Mesures d'encouragement	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY			
	Majoration d'amortissement *						XD			
	Abattement sur le bénéfice en zones franches* / Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)☐	K9		Entreprises nouvelles (art.44 sexies)☐	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)☐	FA		
	ZFU -TE (art. 44 octies A)☐	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)☐	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)☐	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)☐	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)☐									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)☐	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies L)☐	YH		)		XG	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC					
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)☐	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	Y0					
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies P)☐	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI					
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G)☐	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	

III. RESULTAT FISCAL

				TOTAL II	XH	0
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{	Bénéfice (I moins II)	XI	8 123		
		Déficit (II moins I)		0	XJ	0
Déficits de l'exercice reportés en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL			0
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				0	XL	918
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	7 205	XO	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES

	Exercice N
	Montant
Charges diverses réintégrables	1 851

II DEDUCTIONS DIVERSES

	Exercice N
	Montant

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☐ *

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					K4	918
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	0
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)					K5	918
Déficits reportables (différence K4 + K4bis-K5)					K6	0
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)					YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)					YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 035

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis al. 2 du CGI *	ZV	0	ZW	0
Provisions pour risques et charges *				
TOTAUX	8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation *				
TOTAUX	8D	0	8E	0
Charges à payer				
TOTAUX	8K	0	8L	0
TOTAUX (YN = ZV à 8S) et (YO = ZW à 97)	YN	0	YO	0

à reporter au tableau n° 2058-A-SD :	Ligne WI	Ligne WJ

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1	0	0	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE							Néant ☐*
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	12 726	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	0
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 024		Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	
					Report à nouveau		ZG	13 750
	TOTAL I	ØF	13 750		(N.B : le total I doit être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	13 750

RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS	
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	7 940
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	20 844	)	XQ	49 435
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 491
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV	
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	30 079
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	93 945
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW	2 086
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	SZ	1 161
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	3 247
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	34 952
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	11 473
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *						ØB	64 787
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%
	- Numéro de centre agréé *	XP				- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI						RH	

RÉGIME DE GROUPE*									
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

DGFIP N° 2069-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☑ *

A -DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1	2	3	4	5	6

B -PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
				Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
					19%	15% ou 12,80%	0%	
		7	8	9	10			11
I-IMMOBILISATIONS								
II-AUTRES ELEMENTS								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+ 0				0
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+ 0				0
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+ 0				0
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+ 0				0
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				0	0	0	
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				0	0	0	
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *			0	0	0	0	0
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)				0	0	0	0	0
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)				(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Détails : DIVERS

Autres éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☑ *

A -ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0
	Sur 10 ans	0		0	0
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)	0		0	0
	TOTAL 1	0		0	0
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de N-1	0	0	0	0
	Sur 3 ans au titre de N-2	0	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) N-1	0	0	0	0
	N-2	0	0	0	0
	N-3	0	0	0	0
	N-4	0	0	0	0
	N-5	0	0	0	0
	N-6	0	0	0	0
	N-7	0	0	0	0
	N-8	0	0	0	0
	N-9	0	0	0	0
	TOTAL 2	0	0	0	0

B -PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) : cochez la case ci-contre ☐

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés) : cochez la case ci-contre ☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL	0	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☑

● Entreprises soumises à l'IS
● Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☑ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (3ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-3ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
①	②	③	④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑯ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2059-E-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE			Néant ☐ *
Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le 31/12/2022	Données en nombre de mois	12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		YP	4
	- Dont apprentis	YF	
	- Dont handicapés	YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	264 954
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	264 954
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	42
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	4 965
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	5 007
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	100 278
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	47 260
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	32 399
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	13
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OD	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	179 951
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)	CG	90 011
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	SA	90 011

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	SV	☑				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	264 954	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	0	
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022		
Date de cessation	HR					

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *Déclaration des effectifs*

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N° 205920220

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital)

Néant ☐

Exercice clos le 2022-12-31 N° SIRET 80259229500017

Dénomination de l'entreprise ABC NEGOCE

Adresse (voie) Chemin DE LARDY

Code postal 91790 Ville BOISSY SOUS SAINT YON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100

I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II -CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique RISEIRO Prénom(s) DIEGO

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 1985-09-22 N° Département Commune Pays

Adresse N° 57 Voie ROUTE D'ORLEANS

Code postal 91310 Commune 0 Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2059-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant ☑*

Exercice clos le	2022-12-31	N° SIRET	80259229500017
Dénomination de l'entreprise	ABC NEGOCE		
Adresse (voie)	Chemin	DE LARDY	
Code postal	91790	Ville	BOISSY SOUS SAINT YON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	P5	0	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD